

République Française  
Département des Pyrénées-Atlantiques



# ARRÊTÉ

## DE DELEGATION DE SIGNATURE

N° 115/2026

**Objet** : Arrêté donnant délégation de signature à Monsieur Jean-Luc SAINT-PIERRE

**Le Maire de BOUCAU,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2212-19, R.2213-17, R.2213-29 et suivants ;

**Vu** l'arrêté municipal en date du 31 janvier 2019 recrutant pas voie de mutation Monsieur Jean-Luc SAINT PIERRE en qualité de brigadier-chef principal à compter du 14 janvier 2019,

**Considérant** qu'il importe, dans un souci de bonne administration, de charger certains membres de l'administration de la signature de certaines pièces,

### ARRÊTE

**ARTICLE 1** : Délégation de signature est donnée, sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le Maire, à Monsieur Jean-Luc SAINT-PIERRE, Responsable du service Police Municipale, en l'absence de Madame Karine DOLHEGUY, Responsable du service Affaires générales, pour la délivrance des autorisations :

- de fermeture de cercueil,
- de dépôt d'un cercueil ou d'une urne dans le caveau communal,
- d'inhumation d'un cercueil ou d'une urne dans le cimetière,
- de dépôt d'une urne au columbarium ou de dispersion des cendres dans l'espace aménagé à cet effet au cimetière,
- d'exhumation d'un cercueil ou d'une urne et de retrait d'une urne du columbarium,
- de crémation

**ARTICLE 2** : Ampliation du présent arrêté, qui sera remis à l'intéressé et affiché en Mairie, sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de BAYONNE

**ARTICLE 3** : En application des dispositions de l'article R 421-1 du Code de la Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Pau (par dépôt sur place voie postale ou voie dématérialisée [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans le délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Notifié le : 02/04/2026

BOUCAU, le 1<sup>er</sup> avril 2026

Le Maire,



Mathieu HORN